



## **Modifications des règlements**

- des compétitions**
- d'arbitrage**
- médicaux**

intervenues depuis la rédaction du cahier n°10 du classeur fédéral  
**de 2004 à 2010**

### **Rappels divers et recommandations techniques**

**Fédération Française de SAVATE – boxe française et disciplines associées**

49, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

**☎ 01 53 24 60 60    FAX 01 53 24 60 70    [www.ffbfda.asso.fr](http://www.ffbfda.asso.fr)**

Contact : Roland HOFFBECK 03 88 62 98 04  
Dr. Luc CHEYNIER [l-chey@hotmail.fr](mailto:l-chey@hotmail.fr)  
Bertrand DUBREUIL 05 55 81 40 99 [bertrand.dubreuil@laposte.net](mailto:bertrand.dubreuil@laposte.net)  
Philippe JOLY 05 65 64 64 06 [canne.champions@gmail.com](mailto:canne.champions@gmail.com)

Philippe JOLY - Comité National de Canne de Combat et Bâton  
**Modifications des règlements et des procédures en compétitions  
 (et rappels) Octobre 2004**

(décisions des 15 et 16 mai 2004 Paris/Rungis) (mises en application au championnat du monde – La Réunionn16 et 17 octobre 2004)  
 (décision du 30-11-04 prévue par le comité directeur du 18-10-04) (Modifications décidées le 23 janvier 2005 à Paris)

### 1 - Modifications apportées au règlement d'arbitrage (décisions des 15 et 16 mai 2004 Paris/Rungis)

Protocole de demande d'avertissement

- Des repaires sont placés, dans la zone «neutre» :
- Pour les tireurs, perpendiculairement à leurs chaises
  - Pour l'arbitre, en biais à l'opposé de la table des officiels

L'arbitre fait placer les tireurs et se place lui-même sur les repaires

Il fait la (les) demande(s) d'avertissement(s) en pointant un carton d'avertissement vers le(s) tireur(s) en cause

Suivant l'avis des juges :

- Sur un accord, l'arbitre lève le carton bras tendu
- Sur un désaccord, l'arbitre exécute un mouvement de va et vient bras tendu vers le bas

Le nombre d'avertissements est porté à **5 par assaut** (au lieu de 4 par reprise) Le 5<sup>ème</sup> avertissement entraînant la disqualification. Chaque avertissement entraîne **deux points** négatifs sur le bulletin de marquage.

Les lignes font partie des zones.

### 2 - La zone neutre devient une zone de combat. (décision du 30-11-04 prévue par le comité directeur du 18-10-04)

Le cercle intérieur est conservé pour information des tireurs. Conséquences :

- les touches sont comptabilisées lorsqu'un tireur à un ou deux appuis en zone
- l'arbitre ne signale plus le « passage en zone »
- le tireur qui sort du cercle extérieur (au minimum un appui dépassant à l'extérieur du cercle des 9m) reçoit directement une pénalité
- pour la reprise de l'assaut le tireur « sorti » se place juste à l'intérieur du cercle des 9 m

### 3 - Catégories d'âges

La modification des catégories d'âges des seniors et vétérans décidée au comité directeur du 18-10-04 a été abandonnée depuis...  
 D'où les catégories d'âge pour la saison 2004-2005 suivantes :

Saison 2004 - 05			surclassement	
			simple	Double
Catégorie	âge	nés en	nés en	nés en
Jeunes cannes	7-8-9	96-97-98	98	97
Écoles de canne	10-11-12	93-94-95	95	94
Moins de 15 ans	13-14-15	90-91-92	92	91
Moins de 18 ans	16-17-18	87-88-89	89	88
Seniors	19 à 35	70 à 86		
vétérans	36 et plus	70 et avant	69 à 60	

### 4 - Modifications apportées au déroulement des compétitions

(mises en application au championnat du monde – La Réunionn16 et 17 octobre 2004)

Vérification des équipements en 2 temps :

En début de compétition, les tireurs qui le souhaitent peuvent faire vérifier la validité d'un équipement

Au cours de la compétition, chaque tireur **doit se présenter à la table officielle**, pendant l'assaut qui précède le sien, à fin de faire vérifier la validité de son équipement.

Protocole de début d'assaut

Lors des phases préliminaires les tireurs se présentent, sur l'aire de combat, équipés (casque sur la tête – gants - canne en main) l'arbitre fait exécuter le salut puis fait mettre les tireurs en garde **immédiatement**.

Pour les finales et autres assauts de gala, la présentation des tireurs et le salut se font tête découverte, les tireurs retournant à leur chaise pour s'équiper(pas de modification).

Chaque aire de combat est gérée avec un chronomètre indépendant, les arrêts de l'arbitre sont décomptés.

Comité d'appel : conformément aux règlements fédéraux, un comité d'appel enregistre et traite immédiatement les litiges et réclamations.

### 5 - Rappels divers

- Le lâcher de canne n'est comptabilisé que pour une canne lâchée et à **plat au sol**. (*Rappel - règlement arbitrage 1999*)

- La **position accroupie** canne verticale avec la main en bas est interdite, car masquant 3 surfaces de frappe (*règlement technique*)

- **Après 3 observations** de l'arbitre (avec arrêt) pour le même motif, l'avertissement est automatiquement demandé pour toute nouvelle récidive. (*Rappel - règlement arbitrage 1999*)

- En dehors des actions d'attaque et de défense la canne est maintenue **en position de garde**. (*règlement technique*)

- La validité de la touche nécessite un **développement complet du bras** et à la touche, une position de la **canne dans le prolongement du bras** (ni sabré – ni crocheté) (*règlement technique et règlement arbitrage*)

- En cas de manquements caractérisés aux règlements et à l'esprit sportif de la part du **second**, l'arbitre pourra demander des avertissements ou la disqualification pour le tireur concerné suivant la procédure habituelle. (*règlement des compétitions*)

## **6 – Modifications décidées le 23 janvier 2005**

- Interventions de l'arbitre et conséquences :

L'assaut s'arrête au commandement de l'arbitre, en conséquence des touches peuvent être valablement comptées pour l'adversaire d'un tireur qui lâche sa canne, qui sort de l'aire...

- Les remarques sont supprimées

- les observations se font avec arrêt de l'assaut et du chronomètre, les tireurs restent sur place, leur nombre n'est pas limité. L'assaut reprend à l'emplacement de l'arrêt.

- les avertissements avec arrêt de l'assaut et du chronomètre, les tireurs rejoignent les marques neutres et l'arbitre sa position réservée. L'assaut reprend au centre de l'aire.

- l'arbitre ne montre plus les cartons d'avertissement qui sont gérés directement par les marqueurs (cartons jaunes pour le tireur jaune – cartons bleus pour le tireur bleu)

- Les avertissements entraînent une déduction de **3** points

- à l'occasion d'un lâcher de canne, si l'adversaire rattrape la canne le tireur est quand même crédité d'un lâcher de canne

- les attaques simultanées sont toujours interdites, néanmoins si une seule des 2 touches est valable elle est comptabilisée

- Un tireur ne peut pas avancer sur son adversaire lorsque celui-ci attaque, sauf si lui-même attaque. Avancer sur un adversaire qui n'attaque pas est autorisé à condition que cette phase reste brève, sinon le tireur qui avance est crédité d'un non-combat.

**1 Touche en flanc - Nouvelle règle**

Sur avis du médecin fédéral la définition de la touche en flanc est modifiée, la zone située entre le haut des épaules et le bas des aisselles devient interdite.

Nouvelle règle : le flanc est autorisé uniquement pour la catégorie masculine (surface située **entre la ceinture et la ligne des mamelons**, sur ses faces latérales et sa face antérieure)

**1) 2 Rappels des règles techniques et précisions****21 Principe de parade-esquive / riposte** (ou attaque simultanée)

Rappel de la règle : un tireur ne peut attaquer l'adversaire qui porte lui-même une attaque qu'à condition de faire une parade ou une esquive.

Cette règle n'est pas respectée :

- Quand les deux tireurs font une attaque simultanée sans esquive.
- Quand un tireur attaque immédiatement après avoir été touché.
- Quand un tireur déclenche son attaque après celle de l'adversaire, touche avant celui-ci, mais se fait toucher.

Au plan de la logique interne de la canne de combat, l'attaque dans l'attaque ne respecte pas le principe fondamental de parade-esquive / riposte.

Ne pas confondre avec la riposte obligatoirement effectuée après avoir parer ou esquiver qui est parfaitement valable.

Le principe de parade-esquive / riposte doit être respecté à tout moment même si l'**attaque adverse n'est pas valable**. Le **déplacement des appuis** permet de sortir de la situation d'attaque simultanée : une nouvelle action motrice débute lors du déplacement de ces appuis.

Une attaque isolée ou enchaînée qui **débute par le non-respect** du principe de parade-esquive / riposte ne peut pas être considérée comme valable.

Voir le point n° 3 pour l'arbitrage et le jugement

**22 Enchaînements**

Un **enchaînement sur place** (sans déplacement des appuis) est valable quelque soit le nombre de coups à condition que tous les critères de validité des touches soient respectés. En particulier l'armé derrière l'axe vertébral et l'alignement épaules-bras-canne à l'impact.

Les enchaînements en fente sans remonter sont jugés valables si les critères ci-dessus sont respectés.

Les juges doivent impérativement lever le drapeau autant de fois qu'il y a de touches valables dans un enchaînement.

**23 Distance d'assaut**

L'**avancée dans la garde adverse** est autorisée dans les trois cas suivants :

- En portant une attaque autorisée
- Si elle est immédiatement suivie d'une attaque autorisée
- En débordement avec reprise de distance sur le côté de l'adversaire (avec les deux possibilités ci-dessus éventuellement)

Dans tous les autres cas le tireur qui avance sur son adversaire est passible d'une sanction pour anti-jeu.

**24 Cibles**

Il est interdit de **masquer une cible** par une zone de frappe interdite (épaule – main libre – nuque ...)

- Lors d'une attaque en fente il est interdit de baisser la tête pour présenter la nuque
- La main libre ne doit pas être immobilisée devant le flanc, ni venir le masquer pendant sa propre attaque, y compris lors d'une fente.

Il est interdit de masquer simultanément plusieurs cibles, cependant la parade en fente est autorisée si la position de la main n'est pas maintenue.

## 25 Feintes

Les **feintes d'attaque** ne sont autorisées qu'avec des techniques codifiées.

## 26 Position d'attente

L'**armé** est une phase de la trajectoire d'une attaque. Il est donc impossible de développer un coup après avoir maintenu la main dans la position extrême de l'armé.

### **3 Directives aux arbitres et aux juges**

**Les arbitres sont obligés d'arrêter** l'assaut dès qu'une situation de **non-respect du principe de parade-esquive / riposte** se présente. Une observation est faite à l'un ou aux deux tireurs.

Pour les compétitions nationales en moins de 18 ans, seniors et vétérans, après demande de l'arbitre **les juges accorderont obligatoirement un avertissement** au(x) tireur(s) incriminé(s) pour la seconde fois pour non-respect du principe de parade-esquive / riposte.

### **4 Annonce des points**

A la minute de repos les points seront également annoncés par gestes.

L'arbitre placé devant la table de marquage se tournera alternativement devant chaque tireur et lui indiquera en levant un bras tendu vers le haut, ou les deux, le nombre de points de la reprise après décompte des pénalités et avertissements.

Le nombre de doigts tendus indiquera le nombre de points, le nombre 10 sera représenté par le poing fermé.

En cas de total négatif l'annonce des points sera précédée par une position de l'arbitre tenant les deux bras croisés devant son visage.

Rappel : les avertissements sont affichés sur la table de marque (carton jaune)

### **5 Mise en œuvre d'une gestuelle d'arbitrage**

Dans la mesure du possible, pour une meilleure visualisation, les gestes seront exécutés en hauteur. Sont retenus :

**Désignation d'un tireur** : bras tendu à la hauteur du visage, main ouverte tenue verticalement

**Coup non armé** :

**Surface de frappe interdite** : mimer deux coups répétés sur la surface concernée.

**Sortie d'aire** : l'arbitre se place à l'intérieur de la ligne et mime un appui à l'extérieur

**Lâcher de canne** : face à la table de marque, lever la canne d'une main (bras tendu) désigner le tireur de l'autre

**Touche avec le milieu de canne** : deux coups répétés du tranchant de la main sur le milieu du bras tendu

**Fente absente ou insuffisante** : demi-fente

**Non respect de la distance d'assaut** : mains ouvertes face à face à environs 20 cm de distance, mimer deux pressions en rapprochant les mains l'une de l'autre

**Alignement épaules-bras-canne non respecté** : parcourir bras tendu avec l'index de l'autre main

**Coup trop violent ou sabré** : le poing vient percuter la main ouverte

**Trajectoire défectueuse ou modifiée** : décrire avec la main ouverte et le bras tendu, une diagonale rectiligne depuis un point situé en haut à droite jusqu'à un point situé en bas à gauche

**Non-respect du principe de parade-esquive** : bras à l'horizontale devant soi, coudes pliés, effectuer deux ciseaux avec les avant-bras verticaux

\*\*\*\*\*

Dr. Luc CHEYNIER - Roland HOFFBECK - Philippe JOLY

\*\*\*\*\*

**Rappels sur les critères de validité des touches :**

- phase d'armé : le transfert du poids du corps n'est pas nécessaire – mais la main armée doit passer derrière l'axe vertébral
- ¼ supérieur de la canne : la touche sur la grille doit être réalisée avec le quart supérieur de la canne
- fente : en position de fente la face inférieure de la cuisse doit être parallèle au sol et le buste droit
- impact : le contact de la canne avec la cible suffit à valider la touche

**Rappels divers :**

Pour exécuter une esquive il est possible de réaliser soit une flexion des deux jambes (accroupi) soit un grand écart (avec aide de la main autorisée pour remonter)

Il est interdit de masquer une surface de frappe interdite (main devant le buste, épaule relevée sur une attaque, tête penchée en avant sur une fente, parade couvrant plusieurs zones : accroupi derrière la canne ...)

**Principe de parade-esquive et riposte**

Rappel de la règle : il est obligatoire de parer ou d'esquiver avant de riposter (règlement d'arbitrage 483 paragraphe 2)  
Pourquoi : les caractéristiques de l'arme (longueur, poids, solidité ...) obligent à lui imprimer un mouvement ample pour lui donner de la vitesse. Au cours de ce mouvement le tireur devient vulnérable si le tireur adverse n'utilise pas les mêmes principes.

On rencontre 3 situations où la règle n'est pas respectée :

1 absence totale de parade ou d'esquive – « j'encaisse » « je ne tiens pas compte de l'autre »

On retrouve ici, en particulier, la situation de « contre » : le tireur tient la main armée en retrait et déclenche l'attaque dès que l'autre tireur se découvre pour attaquer. La touche n'est pas valable car ne respectant pas le principe de la trajectoire elliptique et la canne est rarement dans le prolongement du bras : « sabré » (pointe sortante) ou « crocheté » (pointe rentrante)

2 défaut d'anticipation de l'action de l'adversaire – « je commence une attaque juste après l'attaque de l'adversaire »

Si le tireur qui commence son action en second arrive à toucher avant et revient à la parade sa touche est valable – sinon (immense majorité des cas) il est en faute

3 Simultané vrai : les deux adversaires attaquent au même moment

- si les deux touches sont valables = pas de drapeau
- si une seule touche valable = elle est validée

**Comment repérer ces phases de jeu :**

Tireur qui prend la main

**Commentaire :**

Lorsqu'un attaquant délivre une touche invalide, l'adversaire doit parer ou esquiver avant de contre-attaquer, en effet il ne peut pas juger lui-même de la validité de la touche de son adversaire.

## **Modification des sanctions pour la saison 2007-2008**

Introduction du carton jaune et du carton rouge

en remplacement de la demande directe de disqualification (règlement d'arbitrage 474 paragraphe 2)

Motif unique : comportement antisportif (violence – insulte – contestation de l'arbitre)  
Soit du tireur – soit du second

Comment sont décernés les cartons ?

par l'arbitre seul – le carton rouge peut être décerné directement

Protocole :

L'arbitre lève le carton bras tendu vers le haut et désigne le fautif de l'autre

1 pour le tireur : idem aux avertissements

si le carton doit être décerné pendant la minute de repos, l'arbitre montre immédiatement le carton au tireur, puis dès la reprise met en place le protocole

2 pour le second l'arbitre se place face à celui-ci au niveau du cercle intérieur

Conséquences :

Le carton jaune entraîne trois points négatifs sur la feuille de marque du tireur.

Le carton rouge n'entraîne pas de points négatifs sur la feuille de marque du tireur.

Dans un même assaut après un carton jaune la récidive entraîne un carton rouge.

Dans une même compétition après deux cartons jaunes la récidive entraîne un carton rouge.

Immédiatement après un carton jaune, le tireur et son second sont convoqués par le D.O.

Après un carton rouge, le tireur, le second ou les deux sont convoqués en commission de discipline.

Le second ne reçoit plus d'avertissement

Quand un carton rouge est reçu par un second, celui-ci sort la zone de compétition. Il est remplacé par un officiel qui se tient debout derrière la chaise du tireur, il s'abstient de tout commentaire au tireur et se restreint aux interventions indispensables (remplacement de canne, équipement...)

Les cartons et les avertissements ne se cumulent pas (mais la disqualification est toujours prononcée après 4 avertissements)

## **Modification pour les prolongations (saison 2007-2008)**

En cas de prolongation, quelques soient les catégories et les compétitions, une reprise supplémentaires est organisée, si les deux tireurs n'ont pas pu se départager de nouveau il est organisé une dernière reprise suivant le principe de la touche en or.

## **Modification dans la pratique de l'arbitrage**

Lorsqu'un arrêt de l'arbitre intervient au moment de la fin du temps réglementaire l'assaut n'est pas repris.

## **Modifications prévues pour la saison 2008 – 2009**

Pour limiter un certain nombre de situations qui peuvent s'avérer dangereuses et qui ne sont pas du domaine de l'assaut :

- interdiction du « lancer » de canne volontaire (à ne pas confondre avec le « lâcher » de canne)
- réglementation des acrobaties.

# Les vétérans

Février 2008

**Catégorie d'âge** : 39 ans et plus (calcul sur la 2<sup>ème</sup> année de la saison) *Règlement fédéral*  
*exemple : 2008 - 1969 = 39 ans- une personne née en 1969 sera vétéran la saison 2007-2008*

## En coupe de France :

La catégorie des vétérans est représentée

En cas d'insuffisance des inscriptions , les seniors et vétérans sont regroupés, sont exclus les personnes âgées de 50 ans et plus (voir règle de l'âge plus loin)

## En championnat de France :

Les seniors et vétérans sont regroupés et participent aux championnats de 3 séries :

Championnat de France (1<sup>ère</sup> série)

Championnat de France de 2<sup>ème</sup> série

Championnat de France de 3<sup>ème</sup> série

Les vétérans se répartissent en fonction de leurs résultats dans les compétitions récentes et de leur âge suivant le tableau ci-dessous.

Participations ou résultats aux 4 compétitions nationales précédentes		Tireurs de moins de 50 ans		Tireurs de plus de 50 ans	
<i>en vétérans</i>	<i>en seniors</i>	<i>normal</i>	<i>possible</i>	<i>normal</i>	<i>possible</i>
finale	¼ finale 1 <sup>ère</sup> série finale 2 <sup>ème</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	X X X
½ finale	¼ finale	2 <sup>ème</sup> série	X X X	2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série
Au moins 2 participations		2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	2 <sup>ème</sup> série
Moins de 2 participations		3 <sup>ème</sup> série	X X X	3 <sup>ème</sup> série	X X X

# MODIFICATIONS DES REGLEMENTS 2010

Regroupement des officiels et juges-arbitres nationaux  
PARIS Biancotto - 6 & 7 février 2010

## 1 - SURCLASSEMENT

Les règles de surclassement en vigueur sont abolies.

Le surclassement consiste à tirer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Il doit être indiqué par le médecin sur le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la canne en compétition.

Il concerne les trois années de la catégorie d'âge d'origine.

Il ne peut pas y avoir de double surclassement (pas de possibilité de tirer si 2 catégories d'âge d'écart)

## 2 - VETERANS : formalités médicales

Les tireurs âgés de 45 ans au premier jour de la saison sportive (1<sup>er</sup> septembre) doivent présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la canne signé par un **cardiologue**.

Le médecin cardiologue décide seul des examens à pratiquer.

Ce certificat médical est valable un an.

Les tests d'effort en cours de validité (3ans) restent valables.

## 3 - TOUCHE EN OR

La touche en or est supprimée – la règle d'égalité reste inchangée

Egalité = vainqueur obligatoire (assaut avec élimination)

+ 1 ou 0 points d'écart (fin du temps réglementaire)

+ 0 points d'écart (fin d'une reprise supplémentaire)

Si à la fin du temps réglementaire les tireurs sont à égalité (0 ou 1 point d'écart), une reprise supplémentaire est organisée

Si à la fin de la 1<sup>ère</sup> reprise supplémentaire les tireurs sont à égalité parfaite (0 point d'écart), une seconde reprise supplémentaire est organisée.

Si à la fin de la 2<sup>ème</sup> reprise supplémentaire les tireurs sont à égalité parfaite (0 point d'écart), les juges départagent les tireurs.

La durée des reprises est la même que celle des reprises de l'assaut

Pour les moins de 12 ans une seule reprise supplémentaire sera organisée

Procédure à l'issue des 2 reprises supplémentaires : (*Idem demande d'avertissement*)

- l'arbitre se place sur son repère
- il annonce un bras tendu devant lui « les juges, prêts pour le résultat »
- en levant le bras verticalement il annonce « résultat »
- à ce signal les juges lèvent ensemble un drapeau jaune ou bleu en faveur du tireur qu'il estiment remporter la rencontre.

Les juges se prononcent obligatoirement pour un vainqueur – il n'y a pas de non décision ou d'abstention.

## 4 - ORGANISATION DES COMPETITIONS

A compter de la saison 2010-2011

- toute compétition de canne devra être dirigée par un **Délégué Officiel** (D.O.) choisi parmi les D.O. du C.N.C.C.B.
- tout assaut de canne devra être arbitré par **arbitre officiel** du C.N.C.C.B. (stagiaire – régional ou national)

Les formations de délégués officiels auront lieu lors des stages nationaux d'arbitrage.

Les formations d'arbitres stagiaires et régionaux sont à l'initiative des régions.

La liste des Délégués Officiels en activité sera communiquée prochainement.

# « PRISE DE BOIS »

## 1 Nature de l'arme

La canne n'est ni piquante, ni tranchante, et ne peut assommer. Sa légèreté et sa fragilité obligent à rechercher un impact avec une grande énergie cinétique (donnée par le mouvement – par opposition à l'énergie potentielle qui serait apportée par la masse)

## 2 Technique

La vitesse est obtenue par un lancé de l'arme avec un développement complet du bras (moulinet et bras tendu) accompagné, en principe, par un mouvement du corps. Dans cette optique « l'armé » est un passage et non une position fixe.

Le déclenchement du coup à partir d'une **position fixe** dite « d'armé » (main en arrière de la tête, par exemple) ne peut constituer une attaque codifiée.

La vitesse maximum est atteinte par l'extrémité de la canne, ce qui explique, en partie, la règle de la touche avec le 1/4 supérieur de l'arme.

## 3 Tactique

Le développement du bras, rendu nécessaire par la nature de l'arme, allonge le temps d'exécution de l'attaque.

Le handicap de « l'annonce » du coup est compensé par l'obligation de respecter le principe de la parade - esquivé - riposte.

L'attaquant se voit contraint d'enchaîner pour se créer des opportunités en déstabilisant la défense adverse.

## 4 Règles « la prise de bois »

Quand un tireur prend l'initiative de l'attaque, l'adversaire est obligé de se défendre tant que cette attaque n'est pas interrompue.

### 41 Initiative

- quand un tireur attaque après une période sans attaque de la part de l'autre
- quand un tireur attaque après une parade / esquivé sur attaque adverse

### 42 Interruption

- le tireur arrête son enchaînement
- le tireur adverse reprend l'initiative après une parade ou une esquivé
- après une phase d'armé non développée

### 43 Intervention possible de l'adversaire

- le contre = pendant l'attaque de celui qui a pris l'initiative : touche puis défense (parade ou esquivé)
- prise d'initiative = attaquer après parade ou esquivé

### 44 Interdictions

- anti-jeu = avancer sur l'adversaire
- absence de parade ou d'esquivé
- protection avec une zone de frappe interdite

Commentaire :

Lorsqu'un tireur attaque, son adversaire ne peut effectuer un contre valable qu'à condition d'assurer sa propre défense. En pratique le « contreur » doit lancer son attaque, toucher puis se protéger, le tout avant que le tireur qui a pris l'initiative de l'attaque développe celle-ci jusqu'au bout. Possible, mais...

En pratique **un tireur qui prend l'initiative** de l'attaque **reste prioritaire** pour développer celle-ci, quelque soit sa durée (volte, nombre de coups...) tant qu'il n'y a pas de rupture dans l'enchaînement. Son adversaire ne peut l'interrompre qu'en respectant le principe de la parade - esquivé - riposte.

On dira que le tireur qui attaque « prend le bois ».

Celui qui attaque sans tenir compte de son adversaire, et qui le fait souvent pendant la phase d'armé, fait preuve d'un **défaut d'anticipation** (du comportement de l'adversaire) et s'expose à une sanction de la part de l'arbitre.